



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 1ere Gachée : 06:18 (1) 001098692 Quantité : 2.00 m3		Date : 24/06/2026 012508277747 Réf. commande(2) : 02.35.90.57.32		Zone : SOUS CENTRALE Véhicule : SC ESCLES Chauffeur : SC Transport : SOUS CENTRAL	
Client : SD MACONN SD MACONNERIE 590 RUE DE LA CHAPELLE HAMEAU DE GRATTENOIX 76870 BEAUSSAULT		Chantier : sc MESNIL DAVID		SOUS CENTRALE	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
11:04		00:00		Quantite Origine : 1.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 2.00	
Code Formule S821		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification XF1, XC3, XC4, XD1 (	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 308		Dosage(C+Ka)(5) C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D12 S1 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 19°C	
Propriétés spécifiées :					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non